



St Paul-Lès-Dax, 24 juin 2014

Homologation du protocole de conciliation par les Tribunaux de commerce de Dax et de Mont-de-Marsan.

Gascogne a obtenu le 19 juin 2014 du Tribunal de commerce de Dax et le 17 juin 2014 du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan l'homologation du Protocole de Conciliation qui permet ainsi de franchir une nouvelle étape dans la réalisation des conditions suspensives permettant les opérations prévues au Protocole de Conciliation.

La société rappelle que la réalisation des opérations prévues au Protocole de Conciliation est soumise à la levée, au plus tard le 21 juillet 2014, de conditions suspensives qui sont retranscrites dans la note d'opération ayant reçu le 27 mai 2014 le visa de l'AMF n° 14-237.

Les conditions préalables à l'homologation du Protocole de Conciliation ont été réalisées étant précisé qu'EEM a mis sous séquestre une somme de 3.500.000 d'euros le 13 juin 2014 et s'est engagée à mettre sous séquestre une somme de 1.500.000 d'euros avant le 31 juillet 2014, ce qui a été accepté par les parties au Protocole.

Ainsi les opérations prévues restent conditionnées à la purge de recours des tiers sur l'ensemble des jugements d'homologation.

Par ailleurs, Gascogne rappelle que le Protocole de Conciliation sera de plein droit caduc en cas de survenance de l'un des cas de caducité qu'il prévoit, cas qui sont repris dans la note d'opération ayant reçu le 27 mai 2014 le visa de l'AMF n° 14-237, et cas dont chacune des parties au dit protocole ne pourra se prévaloir que jusqu'à la date de la purge de recours des tiers.

Responsable de l'information financière

Patrick Bordessoule, Directeur Général Opérationnel - Tél. : 05 58 56 54 01 - Fax : 05 58 74 55 48

Relations Investisseurs

Guillaume Le Floch, Actus - Tél : 01 72 74 82 25

Relations Presse

Jean-Michel Marmillon, Actus - Tel : 01 53 67 07 80

A propos du groupe Gascogne :

Principal acteur de la filière bois en France, le groupe Gascogne est présent à tous les stades de la valorisation de la ressource forestière et est le seul acteur français totalement intégré sur l'ensemble de la chaîne bois-papier-transformation. Le groupe Gascogne, qui s'appuie sur 4 activités complémentaires, est le 1er opérateur multi-spécialiste du bois en France, 1er producteur mondial de papier kraft naturel frictionné, un des leaders européens de sacs industriels et grand public et un des premiers producteurs mondiaux de complexes d'emballage et de protection.

ISIN :FR0000124414 / Reuters : GASP.PA / Bloomberg : BI FP / FTSE : 460

www.groupe-gascogne.com